

Annexe 6 : Avis de la Fédération de l'Indre pour la Pêche



Vu
Le commissaire
enquêteur
[Signature]

Monsieur BARBAN
Commissaire Enquêteur
Mairie de Crevant
4 Route de La Châtre
36140 CREVANT

Nos réf. :

85 / D6

Objet :

Enquête Publique Etangs en barrage sur la Couarde

Châteaoux, le 13 Mai 2019

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête publique en cours, sur la demande présentée par M Hugo VAN GEET pour des travaux de régularisation de plans d'eau en barrage de cours d'eau sur la commune de Crevant, et après en avoir étudié le dossier, notre Fédération de l'Indre pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique tient à apporter un avis favorable sous réserve de la prise en compte des remarques apportées par l'Agence française pour la Biodiversité.

Ce projet permettra une régularisation administrative d'étangs en situation irrégulière, tout en restaurant une partie de la Couarde amont, sur sa tête de bassin dont l'intérêt est rappelé (réservoir biologique). Equipement et gestion d'un moine, dérivation d'un étang, effacement d'un autre (avec une nouvelle création isolée), restauration du ruisseau, l'ensemble des travaux proposés apparaît favorable à une amélioration de la situation actuelle.

Concernant le nouveau lit envisagé pour la Couarde, nous rejoignons également les remarques de l'AFB : limiter le gabarit aux crues biennales, prévoir un lit d'étiage biogène, augmenter la pente médiane et baisser la pente aval, ajouter des pierres pour dissiper l'énergie érosive et utiliser le tracé naturel de fond de vallée.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'assurance de notre considération respectueuse.

Le Président de la Fédération

Patrick LÉGER